



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2019-2020

**Commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées,
du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme**
du mardi 5 novembre 2019

Bulletin des interpellations et des questions

Sommaire

Pages

QUESTIONS ORALES

- **CRÉATIEF-MET-CHAOS-CRÉATIF**
(Question orale reportée à la demande de l'auteur, excusé)

de M. Matteo Segers

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture..... 3

- **LA SOLIDARITÉ DU MONDE CULTUREL ENVERS LES MIGRANTS**
(Question orale reportée à la demande de l'auteur, excusé)

de M. Matteo Segers

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture..... 3

- *LE NOUVEAU CALENDRIER DE L'ONE*

de Mme Gladys Kazadi

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

(Orateurs : Mme Gladys Kazadi et M. Rudi Vervoort, ministre)..... 3

- *LA PRÉVENTION DU VIOL ET DES VIOLENCES SEXISTES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE PROMOTION SOCIALE DÉPENDANT DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE (Question orale reportée à la demande de l'auteur, excusé)*

de M. Kevin Soiresse Njall

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement..... 3

INTERPELLATIONS

- *LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE FRANCOPHONE À BRUXELLES DANS LE CONTEXTE DE REVENDICATIONS IDENTITAIRES FLAMANDES*

de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture

(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Michaël Vossaert, M. Mohamed Ouriaghli et M. Rudi Vervoort, ministre)..... 4

- *LA SITUATION DE LA HAUTE ÉCOLE LUCIA DE BROUCKÈRE*

de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Rudi Vervoort, ministre)..... 6

CLÔTURE..... 7

Présidence de M. Mohamed Ouriaghli, président

QUESTIONS ORALES

Crétatif-met-chaos-crétatif

de M. Matteo Segers

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge
de la Culture

M. le Président.- A la demande de l'auteur, excusé, la question orale est reportée.

La solidarité du monde culturel envers les migrants

de M. Matteo Segers

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge
de la Culture

M. le Président.- A la demande de l'auteur, excusé, la question orale est reportée.

Le nouveau calendrier de vaccination de l'ONE

de Mme Gladys Kazadi

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge
de l'Enseignement

Mme Gladys Kazadi (cdH).- En avril 2019, le Conseil supérieur de la santé (CSS), autorité fédérale, a rendu un avis qui recommande de changer l'âge de deux vaccinations : la vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons, d'une part, et la vaccination contre les infections à papillomavirus humains, d'autre part.

Pour la vaccination contre les infections à papillomavirus humains, il a été démontré qu'abaisser l'âge permet une meilleure réponse immunitaire. C'est pour cette raison que le Conseil supérieur de la santé recommande la vaccination entre onze et treize ans. En outre, l'abaissement de l'âge de la vaccination n'a aucun impact négatif sur la sûreté de cette dernière, et son efficacité en serait même augmentée. Les changements dans l'âge recommandé pour ces deux vaccinations les rendent plus sûres et plus efficaces.

Faisant suite à ces nouvelles recommandations, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) changera son calendrier vaccinal à partir de septembre 2020. Les services de promotion de la santé à l'école (PSE) devraient recevoir des indications de l'ONE. Cependant, ils devront rattraper trois cohortes de tracts de vaccination.

Qu'en est-il du financement par la Commission communautaire française des médecins et infirmières des services de promotion de la santé à l'école ? Un supplément budgétaire est-il prévu afin de mettre en place des rattrapages pour les enfants plus âgés qui n'ont pas été encore vaccinés ?

Comment la communication envers les parents sera-t-elle organisée ?

Avez-vous déjà pris contact avec l'ONE pour une meilleure collaboration ? Si tel est le cas, pourriez-vous nous faire part de la teneur de vos échanges sur le sujet ?

M. Rudi Vervoort, ministre.- Le Conseil supérieur de la santé a émis de nouvelles recommandations en matière de

vaccination. C'est dans ce cadre que nous avons rencontré nos services de promotion de la santé dans les écoles, en mars dernier, afin de discuter de la meilleure façon de mettre en œuvre ces nouvelles recommandations.

Vu la nécessité de mettre d'abord à disposition des services de promotion de la santé à l'école (PSE) de nouvelles ressources, le programme de vaccination tel que recommandé sera mis en application dès la rentrée 2020. Cependant, nous avons déjà pris les devants puisque nous proposons, depuis cette année, la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) à tous les élèves de treize et quatorze ans, filles et garçons.

Quant à votre question relative au financement par la Commission communautaire française des médecins et infirmiers des services de promotion de la santé à l'école, je confirme que le conseil d'administration de l'ONE a décidé d'un refinancement du secteur dès 2019 qui débutera par une augmentation du budget des services de PSE pour un montant de 1,450 million d'euros. Tous les pouvoirs organisateurs bénéficieront de cette majoration de subvention nécessaire. L'ONE ne précise pas la façon dont il faut utiliser cette subvention supplémentaire, mais, notre objectif étant de soutenir la vaccination, ce sera en ce domaine que sera fait le premier investissement.

Pour ce qui est de la communication à l'égard des parents, l'ONE fournit à tous les services de PSE des dépliants explicatifs qui sont distribués d'emblée à tous les parents d'élèves. En outre, le site internet vaccination-info.be a été créé dans le but d'aider les parents et les enfants à trouver des informations sur la vaccination.

Par ailleurs, les services de PSE ont demandé à l'ONE de développer la communication à destination du grand public. Il s'agit principalement de spots radiophoniques et télévisés, qui sont régulièrement utilisés pour communiquer à propos des maladies sexuellement transmissibles. L'ONE devrait nous transmettre de plus amples informations à ce sujet afin que nous puissions répercuter, via les différents canaux, le fait que nous entrons dans une phase de promotion d'une vaccination ou d'une autre.

Concernant votre question sur les contacts avec l'ONE, je vous confirme que l'ONE et les services de promotion de la santé à l'école travaillent en étroite collaboration depuis de nombreuses années et continueront à le faire.

Mme Gladys Kazadi (cdH).- Je vous remercie pour ces éclaircissements. Je voudrais juste attirer votre attention sur la communication. Il faudrait peut-être songer à un canal supplémentaire à destination des personnes plus précarisées, qui n'ont pas accès aussi facilement que nous à l'information.

La prévention du viol et des violences sexistes au sein des établissements de l'enseignement supérieur et de promotion sociale dépendant de la Commission communautaire française

de M. Kalvin Soïresse Njall

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge
de l'Enseignement

M. le Président.- A la demande de l'auteur, excusé, la question orale est reportée.

INTERPELLATIONS

Le développement de la culture francophone à Bruxelles dans le contexte de revendications identitaires flamandes

de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Monsieur le président, je me réjouis de votre grand intérêt pour les échanges de notre commission qui incluent les matières culturelles dans notre Région.

L'accord de majorité flamand, conclu fin septembre, comporte une partie importante dédiée à la culture et plus particulièrement aux grands projets culturels qui auront pour vocation de renforcer l'identité flamande.

Ces notions d'identité et de « canon » flamands, présentes à de nombreuses reprises dans la déclaration de politique générale (DPG) du nord du pays, trouveront également un champ d'application au sein de notre Région de Bruxelles-Capitale. En effet, la volonté affichée du nouveau Gouvernement flamand est de renforcer l'identité flamande au sein même de notre capitale.

Il est ainsi notamment question de solliciter auprès des autorités fédérales le transfert du Théâtre américain, situé sur le plateau du Heysel. Le souhait du Gouvernement flamand est de faire de ce bâtiment, qui fit partie du pavillon américain lors de l'exposition universelle de 1958, un nouveau pôle culturel flamand d'envergure, comprenant des productions de danse, de théâtre et de musique. Ce projet serait alors coordonné par l'Ancienne Belgique.

Nous savons que la Ville de Bruxelles souhaiterait également acquérir ce bâtiment. La Commission communautaire française pourrait-elle, d'une manière ou d'une autre, être impliquée dans cette question ?

Le modèle bruxellois de la culture, qui était défendu jusqu'ici par les institutions flamandes, était plutôt cosmopolite. Le lien établi dans l'accord de Gouvernement flamand entre culture et identité laisse cependant penser que des injonctions pourraient être faites aux opérateurs culturels flamands pour qu'ils mettent en avant l'identité flamande.

Le soutien aux opérateurs culturels pourrait dépendre du respect du fameux « canon flamand ». Faut-il craindre, comme l'avancent certains spécialistes de la culture, une tentative de la part des autorités flamandes d'imposer une vision aux institutions culturelles et, partant, aux institutions culturelles bruxelloises en lien avec l'autorité flamande ?

Estimez-vous, comme le suggère le directeur de l'Ancienne Belgique, qu'il y a un risque d'instrumentalisation de la culture à Bruxelles ? Dans ce contexte marqué par des velléités flamandes d'ancrage culturel et identitaire à Bruxelles, j'aurais souhaité savoir comment vous envisagez la promotion de la culture francophone dans notre Région.

Dans la mesure où les valeurs nationalistes et identitaires portées aujourd'hui par la majorité en Flandre semblent être en rupture avec ce qui prévalait jusqu'ici dans le domaine culturel, cette nouvelle dimension pourrait-elle avoir des conséquences sur les politiques francophones en matière culturelle ?

Le fil conducteur du nouveau Collège se concentre-t-il toujours sur la valorisation de toute pratique culturelle et artistique comme outil de dialogue interculturel et de création

d'une identité bruxelloise, ou cherche-t-il désormais à davantage promouvoir une identité francophone à Bruxelles ?

M. Michaël Vossaert (DéFI).- Je pense avoir été assez insistant sur la nécessité de mettre en avant la place de la culture française dans notre paysage bruxellois au sein de la Commission communautaire française. Ce n'est en aucun cas par ringardise ni pour nier l'existence d'une autre Communauté, puisqu'on ne peut pas nier le fait bruxellois, qui s'inscrit dans un paysage francophone et néerlandophone. Je trouve intéressant que le Collège ait déjà avancé des objectifs par rapport au paysage francophone.

Le sommet de la francophonie est un indicateur fort qui a été lancé par cette nouvelle majorité. M. Van Goidsenhoven était l'un des premiers à le proposer en Fédération Wallonie-Bruxelles, et cela a été relayé dans notre institution. C'est une bonne chose.

Il y a évidemment lieu de créer des ponts entre les différentes Communautés. Comme nous le savons, le nouveau Gouvernement flamand travaille sur le fameux repli identitaire. Cette question du canon flamand ne doit pas l'emporter sur nos politiques propres, par exemple concernant le parcours d'accueil. C'est un exemple significatif. Nous avons les ambitions suffisantes, mais nous devons toujours être au fait de la question, moderniser le message, sensibiliser le jeune public à cette culture et soutenir nos opérateurs culturels.

(Mme Nicole Bomele Nketo, première vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- Comme M. Van Goidsenhoven, le PS et moi-même avons été étonnés par la teneur et le ton de la déclaration de politique communautaire flamande. Même si je ne suis pas convaincu que l'enceinte choisie pour poser cette question soit la plus adéquate, c'est en tout cas un tournant. Le choix des mots, la vision qu'a la Commission communautaire française de la ville et de sa vie culturelle sont aux antipodes de ceux de la Communauté flamande.

Bruxelles est une ville marchande millénaire, tout comme la ville d'Anvers. L'ouverture aux marchands et aux voyageurs, porteurs d'idées et d'influences étrangères, est inscrite dans son ADN. C'est toujours vrai aujourd'hui.

J'invite M. Van Goidsenhoven à relire le chapitre de l'accord de majorité de la Commission communautaire française consacré à la culture. Je pense que les termes parlent d'eux-mêmes : « La promotion d'une véritable démocratie culturelle, soucieuse de la place de chacun, ainsi que le soutien au secteur créatif constituent des défis majeurs. (...) Nous devons renforcer l'accès à la culture, re-cimenter la vie de nos quartiers, déconstruire les préjugés et donner un espace d'expression à tous ceux qui en manquent. La démocratie culturelle participe à la construction d'une citoyenneté inclusive, large, généreuse et active ».

Je pense que ce projet se marie beaucoup plus avec ce que sont Bruxelles et sa population. Que l'on parle de francophones ou de néerlandophones, d'ailleurs, la question à se poser n'est pas de savoir si le modèle porté par la N-VA va s'imposer aux institutions bruxelloises, mais plutôt si les Bruxellois néerlandophones vont l'acheter.

Bart De Wever semble vouloir marquer l'histoire de la nation flamande avec un grand H par un « Kulturkampf » flamand qu'il a fantasmé. Se voit-il déjà en Bismarck de Flandre ? Je suis provoquant, mais il est important pour moi de marquer le trait.

J'en viens au Théâtre américain. C'est un dossier que je connais bien, puisque la Ville de Bruxelles a fait son offre en 2011, l'a renouvelée en janvier 2018 et puis en septembre

2019, en réaction à la déclaration de politique générale flamande. L'État fédéral n'a jamais jugé bon de donner une réponse, par la positive ou la négative. Depuis de longues années, la Ville de Bruxelles a le projet de faire de ce lieu, que l'État fédéral laisse tomber en ruines, un pôle culturel bilingue, une cité de la musique avec des locaux de répétition, des espaces pour filer les spectacles, des espaces de création autour des métiers de la musique.

Comme l'a dit mon collègue Philippe Close à M. Coomans de Brachène le mois dernier, je confirme ici la volonté de ma commune d'acquiescer ce lieu et de mener ce projet à bien. J'attends avec curiosité les réponses de M. le ministre.

M. Rudi Vervoort, ministre.- Le sujet est délicat. A priori, Il ne m'appartient pas de commenter un accord de majorité déposé et voté à un autre niveau de pouvoir.

La quête d'identité se décline de différentes manières. Il est certain qu'à Bruxelles, on n'a pas choisi le même chemin pour voir émerger un sentiment d'identité bruxellois, sans doute plus diffus, mélangé ou mixte, à l'image de ce que nous sommes.

Cette quête d'identité peut mener à l'absurde. Je songe aux polémiques sur les croquettes aux crevettes. Il est question, cette fois, des boulettes sauce tomate que l'on veut voir inscrites au patrimoine de je-ne-sais-quoi en Flandre. Je n'ai pas le sentiment qu'il y ait une appropriation de la boulette sauce tomate, sauf peut-être à vouloir affirmer un caractère d'une identité qui est sans doute plus exclusive qu'inclusive. Rien n'est jamais neutre ! Si nous avions choisi le waterzooi, cela aurait eu une toute autre signification que la boulette sauce tomate, si vous voyez ce que je veux dire... À chacun sa manière d'envisager les choses. Ce n'est certainement pas ici à Bruxelles que nous allons nous inscrire dans cette sorte de course à l'échalote qui n'apporte rien, pour qualifier une identité de manière exclusive, en se définissant par différenciation aux autres.

Ce qui fait la force de Bruxelles, c'est de l'inscrire dans une démarche inclusive qui considère que le destin commun est le fruit de tous ceux qui le construisent ici et maintenant sur le territoire régional, sans barrières stériles, artificielles ou autres qui engendrent un sentiment de stigmatisation ou d'exclusion d'un processus identitaire dans le chef d'une partie de la population. C'est ainsi que nous appréhendons les choses à Bruxelles.

(Remarques de M. Michaël Vossaert, député)

Des nuances sont possibles, M. Vossaert. C'est exact. Je partage votre souci de considérer la langue française comme la langue majoritairement véhiculée à Bruxelles, mais ce n'est pas pour autant que Bruxelles peut être qualifiée de ville de culture française. Aujourd'hui, Bruxelles est multiple. Bien sûr, on y parle majoritairement le français, mais le français n'est pas nécessairement la langue maternelle, encore moins si on remonte d'une, deux ou trois générations. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille nier l'importance de la langue, qui est aussi un facteur de construction culturelle.

Je veux simplement dire que Bruxelles est un mélange.

Ce qui a fait la force de la culture flamande à Bruxelles, c'est que précisément tous les acteurs culturels flamands ont intégré cette dimension, du moins ceux qui travaillaient à Bruxelles.

Si vous demandez à un habitant typique de Bruxelles si l'Ancienne Belgique est une institution flamande, ce dernier vous regardera avec incrédulité.

En réalité, de nombreuses institutions qui relèvent du champ de compétences de la communauté flamande ont fait le choix

du multilinguisme, d'une vision plus cosmopolite de la ville et de la Région et donc disposent d'une ouverture. Cela comprend également le Kaaitheater et toute une série d'institutions théâtrales et autres. Ces institutions ne sont jamais enfermées dans une coquille de culture ou d'identité flamande.

Il est vrai qu'en tant que Bruxellois, nous nous sentons interpellés à la lecture de l'accord de majorité. Nous nous demandons quel va être l'avenir de ces institutions, si tant est qu'une autre vision du rôle de ces institutions soit mise en œuvre. À l'heure actuelle, ces institutions, tout comme les écoles, jouent un rôle important, central même, et personne ne le nie.

Je me réjouis toujours du fait que la Flandre continue d'investir dans la culture ou dans les écoles à Bruxelles. Il faut le dire, afin que personne n'en prenne ombrage.

La vigilance est de mise pour éviter certains précédents, comme celui qui consistait à vouloir faire une sélection dans les écoles ou dans les crèches avec Kind en Gezin, témoignant d'une volonté de « flamandiser » les structures alors que tout le monde sait que, pour 80 % à 90 % des enfants, ce n'est pas sur ce point que se situe l'enjeu.

Il importe de rester attentif à ces questions et de veiller à préserver nos intérêts bruxellois. Si certaines politiques menées dans notre Région sont mises en péril, il conviendra de réagir collectivement.

Les différences de vision entre Bruxelles et la Flandre sont flagrantes pour ce qui concerne, par exemple, le parcours d'accueil. La formule flamande du ticket d'entrée est une vision que je ne partage absolument pas. La vigilance est de mise, sur ce dossier comme sur d'autres.

Ce débat méritait d'être lancé aujourd'hui, car tout laisse à penser qu'il reviendra de manière régulière si la Flandre met ce dispositif en œuvre au niveau bruxellois.

Nous n'avons pas été consultés à propos du bâtiment du Théâtre américain. Le projet de la Ville de Bruxelles pour ce bâtiment a du sens, dans l'environnement du plateau du Heysel et du Palais 12, et pour éviter de le laisser à l'abandon face à des projets hypothétiques de la Flandre, voire des autorités fédérales. Nous devons demeurer attentifs au devenir de ce bâtiment.

Nous verrons comment les choses se mettent en place au niveau fédéral. Si un processus de formation du Gouvernement s'engage, nous devons être attentifs à toute une série de domaines. Ceux dont la formation politique participera à cette éventuelle formation de gouvernement - je suis très prudent - devront relayer les intérêts de Bruxelles dans cette dynamique.

Ce n'est pas le seul enjeu. Il y a aussi celui de la politique d'accueil des migrants. On sait que ce fut extrêmement compliqué avec M. Francken. Nous vivons actuellement une période d'apaisement avec Mme De Block. Même si l'on n'est pas nécessairement d'accord avec tout ce qu'elle fait, je vous assure que c'est le jour et la nuit par rapport à son prédécesseur.

Un autre dossier qui méritera notre attention est celui de nos quartiers prioritaires. Il s'agira, dans ce cadre, d'attirer l'attention de l'État fédéral, qui reste un acteur incontournable au travers de la Régie des bâtiments, mais aussi au travers du ministère de la défense pour le quartier de l'OTAN, ou encore de la SNCB. L'enjeu pour Bruxelles dans les prochaines années est important.

Dans les semaines et les mois qui viennent, nous ne devons pas manquer le rendez-vous afin d'offrir de la fluidité à une

série de dossiers qui nécessitent la concertation. Le Théâtre américain fait incontestablement partie de ces dossiers qu'il nous faut pouvoir faire basculer du bon côté, c'est-à-dire au bénéfice des Bruxellois.

Voilà ce que m'inspire, en toute modestie, l'accord de majorité conclu en Flandre.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Le positionnement du nouveau Gouvernement flamand est une nouvelle donne. Même si l'on n'adhère pas à cette vision des choses, il faut aborder les circonstances du moment sans naïveté, sachant que la Flandre a aujourd'hui une feuille de route, qu'elle s'est fixé un cap et qu'elle dispose de moyens.

Nous pouvons nous distancier de cette façon de faire, mais elle est une réalité qui va devenir opératoire dans les mois qui viennent et qui donnera peut-être lieu à une certaine forme de résistance. Les autres acteurs culturels, francophones en ce qui nous concerne, ne doivent pas perdre de vue qu'il s'est opéré un changement de cap, qui risque d'avoir diverses conséquences.

J'entends votre prise de connaissance et votre volonté de vigilance, mais nous devons être plus que vigilants. Nous devons désormais nous préparer à subir certaines conséquences, car la vision cosmopolite qui semblait l'emporter est aujourd'hui profondément remise en question, et notre approche risque d'en être affectée.

*(M. Mohamed Ouriaghli, président,
reprend place au fauteuil présidentiel)*

Bruxelles est une ville où le français est dominant, mais qui reste ouverte sur le monde. Il ne faudrait pas que les opérateurs de la culture française soient les seuls à continuer de jouer ce rôle, en étant progressivement considérés comme des acteurs marginaux de la culture à Bruxelles. Ce qu'il faut aussi éviter, c'est qu'une certaine forme d'impérialisme culturel ne s'impose par le rachat de bâtiments, par l'imposition de politiques au travers de l'enseignement, de la cohésion sociale, de la culture, et que nous ne constatons les dégâts qu'après coup.

L'ouverture est une chose qu'il faut continuer de promouvoir. Nous devons rester vigilants et mobilisés pour éviter que Bruxelles ne devienne un territoire sur lequel un certain nombre de politiques remettent en cause notre héritage d'ouverture et d'expression culturelle française fortes. Ces dernières constituent un élément dynamique du patrimoine culturel bruxellois.

Nous avons, évidemment, des moyens limités. Sachons qu'en face de nous se trouvent des gens avec de la volonté et un cap. Sachons nous positionner, construisons un projet culturel qui ne sera pas la réponse hostile à un positionnement de nature nationaliste, mais ne soyons pas naïfs à l'égard de personnes qui n'ont aucune intention de l'être.

M. Michaël Vossaert (DéFI).- Je remercie M. le ministre pour avoir exprimé sa position, qui a le mérite d'éveiller notre vigilance. M. Van Goidsenhoven va dans le même sens et je le rejoins. Je pense que vous avez compris que, dans mon intervention, je parlais de la valorisation de ce que nous sommes en tant que francophones, mais pas au détriment d'une autre communauté. La chance de Bruxelles est ce brassage des cultures. Le dialogue a toujours été développé, mais ce n'est aujourd'hui plus le cas de la part du Gouvernement flamand.

Dans le cadre du débat sur l'élargissement du ring que nous avons mené tout à l'heure, nous avons observé les conséquences pour les Bruxellois, qu'ils soient néerlandophones ou francophones. Il y a un problème de manque de concertation et de dialogue, ainsi qu'une forme

d'impérialisme qui tend à s'imposer. En cela, M. Van Goidsenhoven, je rejoins entièrement vos constats.

Nous devons donc poursuivre les projets valorisant la culture française, comme le sommet de la francophonie ou la participation à la capitale de la culture que nous avons organisée à Molenbeek-Saint-Jean et au cours de laquelle nous avons pu observer les répercussions positives pour l'image de la commune et les opérateurs culturels et associatifs associés à l'évènement.

On constate que c'est au sein même de la Commission communautaire française, dont la mort est parfois annoncée à tort, que nous pourrions le mieux défendre le fait francophone. Votre intervention m'apparaît tout à fait pertinente aujourd'hui, a fortiori à la lumière des revendications et signes de repli identitaire flamands qui se retrouvent dans l'accord de Gouvernement de septembre.

M. le président.- L'incident est clos.

La situation de la Haute École Lucia de Brouckère

de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

***à M. Rudi Vervoort, ministre en charge
de l'Enseignement***

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Désormais chargé de l'enseignement, vous avez repris en main l'épineux dossier des problèmes de gestion de la Haute École Lucia de Brouckère, qui défraie la chronique depuis deux législatures.

Pour rappel, la Haute École Lucia de Brouckère a vu, depuis sa création, plusieurs collèges de direction se succéder dans un contexte particulièrement délétaire. Très succinctement, une première éviction de la direction a eu lieu en 2012 à la suite d'irrégularités budgétaires ; des plaintes ont été déposées auprès de l'inspection du bien-être au travail en 2014 et une grève des étudiants a eu lieu en 2016 pour dénoncer leurs très mauvaises conditions d'études.

Nous avons ensuite connu plusieurs vagues de plaintes déposées par des enseignants et des membres du personnel administratif à l'encontre du collège de direction. Cette situation a débouché sur une injonction de l'inspection du travail du service public fédéral (SPF) Emploi visant à écarter le collège de direction de l'établissement. Le 8 décembre 2017, cette injonction a été appliquée et le collège de direction, écarté. Une équipe de direction de crise a alors été nommée par le conseil d'administration, dont votre prédécesseure était la présidente.

Selon les directeurs écartés, les faits de harcèlement moral qui leur sont reprochés sont infondés. Selon eux, il s'agissait simplement de réorganiser l'école en supprimant les privilèges de certains et en rationalisant la répartition des locaux, l'attribution des horaires et autres modalités organisationnelles de ce type.

Ces changements n'auraient pas été appréciés par plusieurs enseignants syndiqués auprès de la Centrale générale des services publics (CGSP), ce qui les aurait poussés à porter plainte pour dénoncer des faits de harcèlement. Le 28 mai 2018, le tribunal du travail de Bruxelles rendait une ordonnance qui donnait raison au collège de direction en annulant la décision qui portait injonction d'écartement.

Le SPF Emploi et votre prédécesseure avaient alors conjointement interjeté appel de cette décision devant la cour du travail. Il avait alors été décidé de maintenir l'équipe de direction de crise et de prolonger la procédure de suspension préventive de l'ancien collège de direction.

Selon mes informations, cette procédure de suspension est maintenue à l'heure actuelle. Pourtant, à la lecture de l'ordonnance rendue par le tribunal du travail, il apparaît que les responsabilités des anciens directeurs n'avaient pas été clairement établies, dans un contexte où ils avaient hérité d'une situation déjà problématique en matière de bien-être et devaient composer avec un cadre de fonctionnement peu clair et des moyens financiers limités.

Comment votre cabinet prend-il désormais cette affaire en main ? Comment cette prolongation de la suspension administrative des anciens directeurs se justifie-t-elle au regard de l'ordonnance rendue par le tribunal du travail ? Pourriez-vous nous fournir de nouvelles informations relatives à la procédure d'appel pendante devant la cour du travail ?

Un autre problème concernait l'absence de règlement de travail au sein de l'établissement. Il était donc très compliqué pour la direction de s'appuyer sur un document officiel afin d'assurer la gestion journalière de l'école. L'école dispose-t-elle désormais d'un règlement de travail en bonne et due forme ? Ce règlement concerne-t-il également les employés contractuels ?

De nombreux autres problèmes étaient pointés : réintégration irrégulière de certains étudiants à la suite d'un arrêt du Conseil d'État, délibération d'étudiants sur la base d'informations erronées, modification a posteriori de procès-verbaux du jury, absences répétées non déclarées de certains enseignants, arrivées tardives, cours écourtés ou matières non enseignées, non-respect du cadre organique réglementant le statut des enseignants.

À cet égard, quelle est désormais la situation ? Comment l'année académique passée s'est-elle finalement clôturée ? Quels sont les changements organisationnels ou structurels survenus depuis la rentrée de septembre dernier ?

Selon les informations dont je dispose, des irrégularités budgétaires demeurent. Des ressources puisées dans les subventions dédiées aux frais de fonctionnement auraient été affectées à la rémunération de membres du personnel. Il semble d'ailleurs que, lors de la dernière réunion du conseil d'administration du 22 octobre dernier, la commissaire du Gouvernement aurait refusé de valider certaines lignes budgétaires, considérant qu'elles manquaient de justifications.

Confirmez-vous ces différentes informations ?

Enfin, quels sont les points problématiques d'ordre organisationnel qui nécessitent encore des ajustements ou des réformes plus approfondies ?

M. Rudi Vervoort, ministre.- Il est vrai que la Haute École Lucia De Brouckère a connu son lot de difficultés ces dernières années. Donc, à la suite de nombreuses plaintes pour harcèlement et discrimination, les quatre membres du collège de direction ont fait l'objet d'une injonction d'écartement immédiat par l'inspecteur du travail. C'est à ce moment-là qu'un comité de direction de crise a été mis en place pour assurer l'intérim.

Le collège de direction écarté a dès lors introduit un recours auprès du tribunal du travail, qui a effectivement remis une ordonnance annulant l'injonction d'écartement. Le pouvoir organisateur et le SPF Emploi ont conjointement interjeté appel de cette décision. Dans la foulée, une plainte au pénal a été déposée pour infraction à la loi sur le bien-être au travail.

Sur cette base, le pouvoir organisateur a activé une procédure disciplinaire et pris simultanément une mesure de suspension préventive dans l'intérêt du service, renouvelable tous les trois mois pour une durée légale maximum d'un an. La dernière mesure de suspension préventive a dès lors pris fin le 21 juin 2019.

Depuis, les parties se sont lancées dans un processus de négociation pendant lequel toutes les procédures sont suspendues. Vous comprendrez donc que je ne peux à ce stade dévoiler d'autres informations, afin de garantir la confidentialité indispensable dans le cadre de ce processus.

Néanmoins, je confirme que la haute école dispose désormais d'un règlement de travail rédigé en étroite collaboration avec les forces syndicales début 2019. Nous sommes à présent dans la phase d'exécution du règlement. L'équipe de direction est parvenue à réinstaurer un climat de sérénité au sein de la haute école, et la rentrée s'est déroulée dans le calme. Les attributions ont été fixées et validées dans le cadre de la commission paritaire locale et du conseil d'administration, dans un climat de confiance retrouvée.

Pour ce qui concerne le budget, le point sera examiné début décembre lors du prochain conseil d'administration de la haute école.

Le règlement de travail, quant à lui, s'applique tant aux contractuels qu'aux statutaires.

(Remarques)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Vous nous dites que le climat de confiance est rétabli. J'ai l'impression que cette déclaration est scandée d'année en année. J'espère qu'elle est un peu plus vraie que par le passé. On nous disait que tout allait bien, alors que la braise dormait encore sous la cendre.

L'écartement des anciens directeurs ayant été jugé infondé par le tribunal du travail, nous sommes manifestement dans l'illégalité depuis un an et demi. Je ne comprends pas ce qui justifie que cette situation soit maintenue si longtemps. Cela me paraît difficilement présentable et justifiable.

De plus, le décret gouvernance prévoit en principe la tenue d'élections pour le collège de direction. Je me demande pourquoi l'on n'y procède pas. Si tout va bien, on serait à tout le moins en droit d'attendre des réponses plus claires sur ces deux questions essentielles.

M. le président.- L'incident est clos.

CLÔTURE

M. le président.- Mesdames et Messieurs, les interpellations et les questions orales étant clôturées, l'ordre du jour est clôturé.

La prochaine séance se fera sur convocation.

La séance est levée à 15h40.

Membres du Parlement présents à la réunion : Mme Nicole Nketo Bomele, M. Jamal Ikazban, Mme Véronique Jamoulle, Mme Stéphanie Koplowicz, M. David Leisterh, M. Ahmed Mouhssin, M. Mohamed Ouriaghli, M. John Pitseys, M. Hicham Talhi, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Michaël Vossaert.

Membre du Gouvernement présent à la réunion : Rudi Vervoort.

